



MOUDON

Ville de Moudon
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 43
1510 Moudon
www.moudon.ch

Conseil communal
T 021 905 88 88
F 021 905 88 89
cc@moudon.ch

Moudon, le 6 octobre 2021

EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon
Séance du 5 octobre 2021
Présidence : Michel Bula

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Préavis de la Municipalité au Conseil communal No 03/21

Arrêté d'imposition 2022

- vu le préavis de la Municipalité No 03/21 ;
- ouï le rapport de la commission gestion-finances chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- 1. adopte l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 tel que proposé par la Municipalité avec un taux d'imposition à 72.5 % de l'impôt cantonal de base,**
- 2. fixe l'entrée en vigueur du présent arrêté d'imposition au 1er janvier 2022, sous réserve d'approbation cantonale, article 33/1 de la loi sur les impôts communaux.**

Le préavis est accepté par 33 voix et 18 abstentions.

Ainsi délibéré en séance du 5 octobre 2021.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président : La Secrétaire :

Michel Bula



Nicole Wyler